

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

Convocation en date du 28 juin 2021

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, Mme Marianne GARMY, M. Patrick GOUGAT, Mme Christine MATHIAS, M. Patrice MONNAY, M. Florian PINFORT, M. Lilian PIOLAT.

Pouvoirs : M. Mickaël CHARNET à Mme Nelly VERGNE.

Absent excusé : M. Roland ARBOUSSET, M. Nicolas PETIT-BARAT.

Secrétaire de séance : Mme Marianne GARMY.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Point 11 bis : Court de tennis communal : modalités d'accès

Ajout approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 3 mai 2021. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Décision du maire :

Néant.

Mme le Maire précise qu'elle a pris l'arrêté n°17/2021 portant règlement d'utilisation du vélo parc de Saint-Pont, en date du 8 juin 2021. Elle précise qu'elle n'a pas pris de mentions spécifiques concernant le bruit et la musique, mais qu'en cas de signalement, une réglementation sera ajoutée à ce règlement.

3. Compte rendu des commissions communales :**Commission « Animation - Information - Communication » réunie le 25 mai 2021 et le 16 juin 2021*****Point sur les manifestations de l'été :***

Mercredi 14 juillet 2021 : Concours de pétanque et buvette organisés par le Tennis Club de Saint-Pont l'après-midi, feu d'artifice tiré au château par la municipalité à 22h30 suivi d'un pot offert par la municipalité. Madame le Maire souhaite savoir qui sera présent, pour prêter main forte au Tennis Club et servir le pot après le feu d'artifice (mise en place, service, etc.).

Du 28 juillet au 1er août 2021 : Etape du « Bouillon », le café culturel itinérant à la salle polyvalente, avec un programme dégustations et animations, et des activités libres et/ou payantes.

4 août 2021 en soirée : Séance de cinéma en plein air, au château de la Lécholle, avec en première partie un spectacle de faucons, et en deuxième partie, la diffusion du film « De Nature bourbonnaise ». Le comité des fêtes de Saint-Pont tiendra une buvette. La commune est en capacité de prêter 37 bancs à installer en vue de la projection. Michel Pinfort a donné son accord pour ouvrir son champ afin d'y accueillir le stationnement des véhicules. Madame le Maire souhaite savoir qui sera présent, pour aider à la mise en place et gestion du parking, etc.

Avis de la commission : Nelly Vergne, Patrice Monnay, Marie-Hélène Batho-Lozano et Madame le Maire se portent volontaires pour prêter main forte le 14 juillet. Les mêmes et Nicolas Petit-Barat se portent volontaires pour prêter main forte le 4 août. Un appel aux bonnes volontés sera relancé par Madame le Maire en séance du conseil municipal du 5 juillet prochain.

Point sur les manifestations de la rentrée :

Organisation de la manifestation « Vide-jardin-Troc-Vert » : Elle est prévue le dimanche 3 octobre 2021, à l'occasion de la fête des Grands-Pères, de 14 heures à 18 heures, à la salle polyvalente. Entrée libre. Echange/troc de plantes, graines, semis, boutures, bulbes, rejets, ouvrages, outils, etc.

- Mise en place et installation des exposants le matin ;
- Animations : jeux en bois (Patrice Monnay) ; buvette (comité des fêtes ?) ; Objectif Terre ?
- CCJ : les jeunes ont retenu l'idée de confectionner des hôtels à insectes, en vue de les vendre sur place le 3 octobre.

Madame le Maire indique qu'il convient désormais de mettre en place un groupe projet dédié à l'organisation de la manifestation, sur la base du document réalisé initialement par Mickaël Charnet.

Avis de la commission : L'information et un appel aux inscriptions sera lancé dans la lettre d'information estivale, à paraître début juillet. Dès fin août, début septembre, un groupe projet dédié à l'organisation de cette manifestation se mettra en place.

Organisation d'une exposition patrimoine bâti « Bienvenue chez nous, bienvenue chez vous ! » : Il s'agirait de mettre à jour, 20 ans après, l'exposition créée à l'occasion du passage à l'an 2000 par l'association « Jeunesse Loisirs », soit des prises de vues des habitants de Saint-Pont devant leurs maisons. Madame le Maire indique qu'il convient désormais de mettre en place un groupe projet dédié à l'organisation de la manifestation, dont Corinne Chabaud. Un rapprochement avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pourrait être opportun pour nous accompagner dans le montage et/ou les idées pour faire vivre l'exposition.

Avis de la commission : Madame le Maire va relancer Corinne Chabaud sur cette exposition et la nécessité de monter un groupe-projet, afin de planifier son organisation et sa mise en œuvre

Inauguration de la boulangerie : Le module de boulangerie « La mie qui roule » doit être installé la première semaine d'août, en vue d'une ouverture le samedi 11 septembre 2021 à 7h.

Pour assurer la communication autour de l'ouverture :

- Relais sur le site Internet, FB et application Intramuros de la Mairie
- Annonce dans la lettre d'info de l'été
- Flyer à distribuer fin août / début septembre dans les boîtes aux lettres des habitants
- N.B. : « La mie qui roule » aura son site Internet et sera présente sur FB et Instagram.

Avis de la commission : Madame le Maire va proposer à Sébastien Frédéric d'inaugurer la boulangerie le samedi 11 septembre 2021 à 9h, sur la base suivante : ouverture de la salle polyvalente (en cas de mauvais temps), la Municipalité offre les boissons et de quoi faire des tartines, et le boulanger le pain.

Lettre d'information estivale : En vue d'informer les habitants du programme des manifestations de l'été, Madame le Maire indique aux membres de la commission, qu'il est prévu de réaliser une lettre d'information. Celle-ci sera distribuée aux conseillers municipaux le 5 juillet prochain, à l'occasion de la prochaine séance du conseil municipal, en vue d'une mise en boîte dans la même semaine.

Au programme de cette lettre d'information :

- Les festivités du 14 juillet
- La venue du café culturel « le Bouillon »
- La projection du film « De Nature Bourbonnaise »
- L'ouverture de la boulangerie
- La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Un agenda des manifestations de l'été du comité des fêtes.

Avis de la commission : Madame le Maire intègre les remarques formulées par les membres de la commission, finalise la lettre d'information, qui sera imprimée et éditée en vue d'être distribuée début juillet.

Compte-rendu de la rencontre avec le Comité des Fêtes : RDV du 2 juin 2021, à la Mairie de Saint-Pont avec le nouveau président du comité des fêtes de Saint-Pont, Dominique ALVES.

Au cours de cette entrevue, Madame le Maire a pu échanger avec M Alves sur les points suivants :

- Espaces dédiés aux associations sur l'application Intramuros et d'un espace dédié sur le site Internet de la commune
- La signature de la convention de partenariat
- L'appui du Centre social La Magic, via le S.A.V.A. (Service d'Appui à la Vie Associative) du centre social La Magic.
- Le budget du comité des fêtes
- La réservation des salles et espaces publiques

Concernant le budget du comité des fêtes, Madame le Maire sollicite l'avis de la commission sur un point. En effet, la subvention communale attribuée au tout jeune comité des fêtes a bien été prévue en Conseil Municipal de mars dernier, il ne sera donc pas nécessaire de la passer au prochain conseil ; Ainsi le comité des fêtes recevra prochainement la subvention de 150 euros de la part de la mairie, ainsi que deux autres versements. De plus, le CDF va percevoir le solde de la part de l'association Jeunesse Loisirs, mais aussi le fruit de la quête réalisée lors du mariage d'Aurélié Moulins. Néanmoins, le CDF pose la question d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€, pour une prestation de DJ en vue d'un bal le 28 août prochain.

Madame le Maire partage avec les membres de la commission les projets de manifestations du comité des fêtes :

- **Création d'un marché en semi-nocturne** : Le marché des producteurs et des artisans est prévu comme suit : le 1^{er} le vendredi 18 juin de 18h à 21h, à la salle polyvalente. Quatre autres marchés sont prévus le 9 juillet, 23 juillet, 6 août et 20 août.
- **Tenue d'une buvette lors de la séance de cinéma de plein air du 4 août**
- **Journée du 28 août** : Projet de rando VTT le matin et rando à pied l'après-midi. Projet de bal en soirée en première partie et DJ en deuxième partie. Demande d'un appui financier de la commune à hauteur de 400€. Manifestation sous réserve de faisabilité technique et budgétaire.
- **Brocante en septembre** : Madame le Maire y est tout à fait favorable, considérant que celle du Tennis Club a traditionnellement lieu le dernier week-end de juin. Par contre, elle indique au Président qu'il serait délicat de veiller à prendre attache avec la Présidente du Tennis Club pour l'en informer.
- **Marché de Noël** : Madame le Maire se réjouit que le comité des fêtes puisse organiser un marché de Noël. D'autant qu'il avait lieu il y a quelques années, organisé par la commune, avec beaucoup de succès, A cette fin, ne pas hésiter à se rapprocher de la mairie pour récupérer le fond de dossier, liste des exposants, etc.

Avis de la commission : Les membres de la commission ne sont pas favorables à l'octroi d'une subvention de 400 € au comité des fêtes.

Contacts utiles : Président : Dominique ALVES - Mail : cdfsaintpont@gmail.com

Téls : 06 59 05 08 60 - 06 82 70 10 32 - Facebook : comité des fêtes de saint pont

Informations diverses : Patrice MONNAY indique que le chantier du couloir de la garderie donnera lieu à des séquences de bricolage à partir du 9 juillet prochain. RDV le lundi 9 juillet à partir de 9h. Plusieurs ateliers au programme : lessivage des murs, bouchage des trous, pose des porte-manteaux, peinture des murs et des bancs, etc. Cette information sera relayée par Madame le Maire en séance du Conseil Municipal.

Commissions « Cadre de vie – Urbanisme – Environnement » et « Patrimoine Communal » réunie le 23 juin 2021

Réfection des toitures mairie-école-atelier : En séance du 25 janvier, le Conseil Municipal avait retenu les devis de l'entreprise LE PORH (qui fait actuellement l'entretien de la toiture et des zingueries et les réparations urgentes), Le 16 février dernier, les Bâtiments de France notifiaient leur avis à la commune, sur la base des prescriptions motivées suivantes : « Afin de préserver la qualité des abords du monument historique et d'en conserver les caractéristiques traditionnelles, la couverture sera réalisée en ardoise naturelle ou artificielle ou pour rester en accord avec la date de construction de ce bâtiment en tuile de type losangé ou à côte, d'un module minimum de 15 unités au m². »

Le 27 mai, Madame le Maire recevait en mairie l'entreprise LE PORH pour faire un point sur le dossier, après que la Région et le Département aient confirmés leur accord pour subventionner le projet. Il se trouve que les tuiles devisées initialement par l'entreprise LE PORH ne correspondent pas aux attentes des Bâtiments de France, à savoir « ardoise naturelle ou artificielle, ou tuiles de type losangé ou à côte, au min. 15m² (...) la tuile de couleur ardoisée est proscrite ».

Les travaux sont programmés sur une durée de deux mois. Ils commenceront aux vacances de février 2022 ou à celles de printemps 2022 (selon les conditions climatiques).

Avis de la commission : Pour se conformer aux prescriptions attendues, la commission préconise que les toitures des bâtiments mairie-école-atelier, soient réalisées avec le modèle suivant : tuiles à losange Sainte-Foy. Madame le Maire se charge d'informer le prestataire LEPORH du choix retenu.

Accès court de tennis : Le 21 mai dernier, Madame le Maire rencontrait Céline Breteau, présidente du Tennis club. Cet échange a porté sur la volonté du club d'augmenter ses effectifs et de relancer l'école de tennis. Le 8 juin, un RDV a été prévu, en ce sens, avec Alexandre Rossiaud, conseiller en développement territorial à la Fédération française de tennis et Céline Breteau. Madame le Maire a abordé la question de l'accès au terrain de tennis, qui est un équipement communal. Elle estime en effet dommage que cet équipement soit largement sous occupé alors que de nombreux habitants souhaiteraient sans doute y accéder, mais sans forcément s'engager avec une licence « sportive », qui impliquent de participer à des tournois. Actuellement, le système d'accès au terrain n'est pas opérant. Pour toutes les personnes non licenciées, il s'agit de venir ouvrir et fermer le terrain, ce qui constitue une très forte contrainte pour la Présidente. Concernant la question de la sécurisation de l'accès au terrain, M. Rossiaud a évoqué l'option d'une serrure intelligente « NEOP » avec code d'accès digital, pour un coût d'environ 1 000 €. Pour réserver le cours, il faut ainsi se connecter à « TENUP », une application gratuite pour faire de la réservation en ligne. Pour Madame le Maire, le plus simple serait de définir un tarif d'accès au terrain de tennis « loisirs », qui pourrait être de l'ordre de 30 à 40 € annuel par exemple. Le code serait donné à ces pratiquants d'un nouveau genre, et cela permettrait de faire rentrer de nouvelles recettes dans le budget du club. Une journée portes ouvertes sera organisée le samedi 3 juillet au terrain de tennis, à destination des enfants le matin, adolescents et adultes l'après-midi, pour initiation et découverte de la pratique du tennis. Parallèlement, Madame le Maire a été saisie par la secrétaire générale de comité départemental de tennis de l'Allier, qui souhaite la rencontrer, indiquant que le projet de gratuité du terrain de tennis « ne va ni dans le sens fédéral ni départemental ». Madame le Maire est en attente de dates afin de la recevoir aux côtés de la Présidente du Tennis Club de Saint-Pont, pour en discuter.

Avis de la commission : Madame le Maire, à l'issue d'un tour de table des membres de la commission, recueille les avis, sur la position à tenir vis-à-vis de l'accès au terrain de tennis communal, visant à faciliter son accès au plus grand nombre. Deux positions émergent : l'une consiste à ouvrir le terrain de tennis, de manière libre et gratuite ; l'autre consiste à conserver le système actuel d'accès au terrain par voie de code, à définir un tarif annuel « tennis loisirs » par famille saint-pontoise, et à donner ce code aux personnes s'étant acquitté du tarif. Le sujet sera débattu en séance du conseil municipal du 5 juillet prochain.

Vélo parc : Les travaux du vélo parc sont terminés, pour un montant total de 10 158,35€HT (dont ¾ de subventions et 24,15% d'auto-financement). Ils ont consisté au terrassement du terrain avec apport de terre (déjà fournie par la commune) ; terrassement du terrain et mise en place des bosses suivant le plan validé par les jeunes. D'ici un an, une fois la terre tassée, il sera prévu d'engazonner les abords et prévoir des plantations. Une séquence de nettoyage et entretien du vélo parc ont déjà eu lieu le samedi 12 juin, avec de nombreux enfants et parents volontaires, visant à ramasser les plus grosses pierres, racines, etc. L'accès au vélo parc se fait depuis la rue des Morelles. A droite, une clôture a été mise en place en lieu et place des fils barbelés, mitoyen du champ de M. Bardot. A gauche, un drain a été posé et une haie d'arbustes sera planté par le collectif citoyen dédié, le 9 octobre prochain, de manière à préserver les riverains. D'ici cet été : des barrières en bois seront posées à côté rue des Morelles et côté salle polyvalente, de manière à laisser passer des vélos mais pas des motos. Un banc et une corbeille seront installés. Un arrêté de réglementation a été pris par Madame le Maire, afin de notifier le règlement du vélo parc. Un panneau a été installé à l'entrée du vélo parc, rappelant les consignes de sécurité et responsabilités.

Nature des travaux	Montant HT
Terrassement et aménagement	6 530.00 €
Sécurité et mobilier urbain	3 628.35 €
TOTAL DE L'OPÉRATION HT	10 158.35 €

PARTICIPATIONS	MONTANT	%
CD03 : Plan de Relance Economique et Solidaire	3 047.51 €	30.00 %
Etat – DETR 2021	2 204.36 €	21.70 %
Vichy Communauté : Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT)	2 453.24 €	24.15 %
Sous total	7 705.11 €	75.85 %
Autofinancement de la Commune	2 453.24 €	24.15 %
TOTAL	10 158.35 €	100.00 %

Avis de la commission : Madame le Maire a interrogé les membres de la commission, quant à la question de l'inauguration du vélo parc. La position de la Commission est de finaliser l'installation des équipements sur place, et de voir en fonction, si la question d'une inauguration est opportune au printemps prochain.

Signalétique :

- **Signalétique services :** Des panneaux signalétiques vont être ajoutés, pour signaler la salle polyvalente (qui n'en avait pas), la boulangerie et le vélo parc.
- **Aire de jeux :** Une signalétique va également être mise en place à l'aire de jeux. Conçue par Patrice Monnay, elle prendra place aux deux entrées de l'aire de jeux, sous la forme de portiques, mentionnant « AIRE DE JEUX » et agrémentés d'escargots.
- **Vélo parc :** Une signalétique pourrait être mise en place avec la complicité de Patrice Monnay. Il s'agirait de fixer sur la barrière en bois, côté rue des Morelles, un vieux VTT ou BMX et repeint (par le conseil communal des jeunes ?), sur lequel viendrait se fixer une pancarte « Vélo parc de Saint-Pont ». Le VTT a d'ores et déjà été récupéré avec la complicité de notre ambassadeur du tri du Sictom Sud Allier.
- **Boulangerie :** Des devis ont été demandés à des prestataires pour réaliser des panneaux stop-trottoir, à la charge du boulanger. L'un serait installé à l'entrée de la salle polyvalente pour signaler la présence d'une boulangerie ; l'autre serait installé à côté de la boulangerie, pour indiquer horaires et infos diverses. Pour info, le coût pour 2 panneaux différents (modèle ci-dessous) s'élève à 255 €HT, 306 € TTC.



N.B. : Madame le Maire souhaite aborder avec les membres de la commission la question de la désignation des abords de la salle polyvalente. En effet, il est d'usage de désigner par « salle polyvalente » la salle et ses abords, à savoir l'espace de stationnement et l'espace enherbé. Ceci peut porter à confusion. Madame le Maire s'interroge sur l'opportunité de trouver un nom pour désigner l'espace intégrant la salle polyvalente.

Elle lance plusieurs propositions :

- « espace » ou « esplanade » ;
- Désignant une personnalité « Alain Borne » ?
- Ou la finalité « espace polyvalent » ou « espace de loisirs » ou « espace culturel et de loisirs » ?
- Ou décalé « place des escargots » ?

***Avis de la commission :** Les membres de la commission prennent acte des annonces des différents projets de signalétique. La question de la nomination de l'espace relevant du domaine privé communal, où se situe la salle polyvalente, sera débattue en séance du conseil municipal du 5 juillet prochain. Par ailleurs, il sera opportun d'évoquer le règlement de location de la salle polyvalente, afin d'arbitrer la question des espaces compris dans la location de la salle (à savoir, est-ce que les espaces extérieurs sont compris ou non dans la location de la salle).*

***Mise en place d'un bail pour la boulangerie :** Le Conseil municipal a autorisé en séance du 30 novembre 2020, Sébastien FREDERIC, à déposer les autorisations nécessaires pour la réalisation de son projet de boulangerie sur les parcelles communales sises 9 Route de Vendat. Il a été convenu que la Commune prendrait à sa charge les raccordements en eau, électricité et évacuation des eaux usées de cette installation. Il convient désormais de mettre en place le bail avec la boulangerie.*

***Avis de la commission :** Le bail sera soumis au vote lors de la séance du conseil municipal du 5 juillet prochain.*

***Compte-rendu de la visite des Monuments Historiques :** Le lundi 14 juin, à la demande de Madame le Maire, Pierre Taillefer, Conservateur des monuments historiques de l'Allier, de la Loire (arr. de Roanne et Saint-Etienne) et de la Haute-Loire et Hugo Théoleyre, ingénieur du patrimoine, sont venus visiter l'église de Saint-Pont. Cette visite a été l'occasion de bénéficier de leurs recommandations et leurs conseils, visant à définir un programme de travaux qui pourraient devenir indispensables à l'édifice, et susceptibles d'engager durablement le conseil municipal actuel, et sans doute les suivants. Après avoir fait les tours intérieurs et extérieurs de l'église, il a été convenu de retenir la méthodologie suivante : L'ingénieur du patrimoine va établir une base de cahier des charges à la commune, en vue d'une consultation pour une prestation d'étude globale par un architecte. Les services de Vichy Communauté sont en mesure d'accompagner la commune pour monter un cahier des charges et analyser les offres (cf. exemple de Seuillet). Il sera fondamental de bien spécifier, dans ce cahier des charges, les contraintes inhérentes à la commune (capacité d'emprunt, plan de réfection à moyen voir à long terme). Sur cette base, la commune sera à même de disposer d'un programme prévisionnel de travaux, hiérarchisant les priorités, et engageant la collectivité, sur le volet patrimonial pour plusieurs années.*

Dans la foulée de cette rencontre, M Taillefer faisait suivre à Madame le Maire un courriel, avec des pièces jointes très intéressantes. A savoir :

- L'arrêté de protection,
- Des photographies des années 70-80
- Un petit dossier documentaire à la disposition des MH

Par ailleurs, il a précisé que les MH disposaient de trois dossiers de PC de 2000, 2002 et 2004 et avoir récemment versé aux Archives départementales du Puy-de-Dôme les dossiers de subventions suivants : dossier de subvention 1994 : consolidation des maçonneries des voûtes et fondations 1994 ; dossier de subvention 2000 : restauration de vitraux 1998-2001 ; dossier de subvention (Titre IV.43-30/40) 2002-2004 ; dossier de subvention 2003 : restauration des façades et de la toiture 2001-2007 ; dossier de demande de subvention 2006 : pose de chéneaux cuivre et mise en place d'une échelle sur le pignon du mur du clocher 2004-2006

4. Compte rendu des commissions intercommunales :

- SIVOS d'Escurolles : réuni le jeudi 10 juin à 19 heures : Caroline Bardot a présenté les principaux enseignements tirés de l'enquête de satisfaction de la restauration scolaire, menée auprès des parents et des enfants du RPI, en avril-mai 2021. 103 questionnaires ont été retournés au SIVOS, soit 103 parents et 103 enfants, sur un total de 136 élèves et 110 familles. Les résultats de l'enquête seront relayés par mail à l'ensemble des parents du RPI.

Le Président Christian Martinat a ensuite proposé de choisir le prestataire qui sera en charge de la confection et la livraison des repas pour l'année scolaire 2021-2022. Quatre prestataires ont répondu : ELIOR, API, Les Cuisines Centrales de Cusset, Le Gourmet Fiolant. A l'issue des échanges, le choix s'est porté sur la société API restauration, basée à Lempdes dans le Puy-de-Dôme. Cette société étant non seulement le moins-disant, mais en plus celle qui a répondu le mieux aux attentes définies par le SIVOS dans le cahier des charges. Considérant que le coût d'un repas proposé par API revient à 3,52€ par enfant, le comité syndical a décidé à l'unanimité que ce changement de prestataire s'opèrerait, sans augmentation financière du tarif de la cantine, soit 3,40€ le coût d'un repas. Pourtant, il évolue vers une qualité accrue, conformément à la loi EGALIM, avec 70% de produits frais, 30% de produits locaux ou régionaux, 20% de produits bio, et des viandes de porc, bœuf et veau 100% française. Les repas seront livrés la nuit en liaison froide. API fournira un four à chaque cantine pour réchauffer les repas.

Pour information, à l'issue du comité syndical, le Président a informé la société API qu'elle avait été retenue. Celle-ci propose aux familles un cocktail d'information qui aura lieu le 30 juin à 18h30 à la salle des fêtes d'Escurolles. Il est prévu qu'un courriel à destination de l'ensemble des familles soit envoyé pour leur faire suivre les résultats de l'enquête accompagné d'un courrier du Président, indiquant le nom du nouveau prestataire, le tarif cantine, la réunion d'information organisée par le nouveau prestataire.

Affaires Ressources Humaines

5. Présentation des Lignes Directrices de Gestion mise en place pour le personnel de la Commune :

Les lignes directrices de gestions récapitulent la gestion des ressources humaines pour la période 2021-2026 à venir. Celles-ci doivent être présentées à l'assemblée délibérante. Ce document permet d'anticiper les éventuels changements de l'effectif communal (mutation, anticipation des départs en retraite), mais aussi de fixer des orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, notamment en matière d'avancement de grade et de promotion interne. Le projet des lignes directrices de gestions de la commune a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Allier en date du 27 mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet.

Affaires Financières

6. Création d'une régie de recettes pour le Conseil Communal des Jeunes :

Le conseil communal des jeunes de Saint-Pont s'est déjà réuni 4 fois depuis sa création : le mercredi 5 mai, le samedi 29 mai, le samedi 12 juin, le samedi 3 juillet. Le samedi 19 juin, il a organisé une randonnée destinée à ramasser les déchets dans la commune. Le conseil municipal a retenu l'affectation de la somme de 500€ annuel du budget principal, dédié au fonctionnement du CCJ. Mais il avait été aussi évoqué, en Conseil Municipal, la possibilité de créer une régie de recettes pour le CCJ. Ainsi, les jeunes sont responsabilisés dans la gestion de leur budget, et en capacité de générer des recettes à même de développer des projets futurs.

La régie permettra l'encaissement des produits des ventes lors des animations organisées par le Conseil Communal des Jeunes (buvettes, objets divers, tickets de tombola...) et l'encaissement de dons à destination du Conseil Communal des Jeunes, par chèques et par espèces d'un montant maximum de 250 €. Le versement de l'encaisse en trésorerie se fera par le régisseur (Muriel). Néanmoins, l'encaissement des produits des ventes lors des manifestations (manipulation de l'argent) ne se fera que par une personne majeure et habilitée qui sera régisseur suppléant. En effet, le régisseur (titulaire ou suppléant) ne peut pas être un élu ayant délégation de fonction ou de signature (adjoints) ou l'ordonnateur (maire). La nomination des régisseurs titulaires et suppléants se fait par arrêté du maire. Mme le Maire propose à Corinne CHABAUD d'être régisseur suppléante, car elle a des connaissances dans l'organisation de manifestations, par son expérience dans le monde associatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'une régie de recette du Conseil Communal des Jeunes, pour l'encaissement des produits des ventes des animations organisées par le CCJ, et l'encaissement de dons à destination du CCJ, le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 250 €, déposé par le régisseur un fois le montant maximum atteint, ou au minimum une fois par mois.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2021 07 05/7.1.

7. Budget principal 2021 : décision modificative n°1 :

Il convient de réajuster les crédits pour l'opération d'investissement d'aménagement des réseaux (EDF et adduction d'eau potable et eaux usées) de la boulangerie : ajout d'un crédit de 500€ pris sur l'opération du vélo parc.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 231 : Autres agencements et am	-500,00		
2158 (21) - 234 : Autres install., matériel et o	500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°02-2021 07 05/7.1.

Affaires Générales

8. Participation citoyenne : approbation de la convention :

La municipalité a décidé de mettre en place un dispositif « participation citoyenne » en lien avec les services de l'Etat, afin de faire participer la population de la commune, à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité. Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Concrètement, des référents volontaires et bénévoles sont nommés afin d'être en relation directe avec les services de sécurité (gendarmerie - police municipale) pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité. Il s'agit donc d'un dispositif préventif, destiné à compléter utilement l'action de la gendarmerie. En mars 2021, Madame le Maire adressait un courrier à tous les habitants afin que ceux qui souhaitent rejoindre le dispositif puisse se faire connaître. 11 habitants se sont manifestés. Mi-mai, Madame le Maire rencontrait le lieutenant Alexandre Robert, de la brigade de Gendarmerie de Gannat, qui validait le principe de déploiement du dispositif à Saint-Pont. Il convient désormais de voter son adoption en conseil municipal, d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer. Par la suite, la gendarmerie organisera une réunion publique avec les 11 volontaires et la séance de signature de la convention devra être organisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention du dispositif de participation citoyenne et autorise Mme le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°03-2021 07 05/6.1.

9. Bail commercial de la boulangerie :

En séance du 30 novembre 2020, le Conseil Municipal autorisait Sébastien Frédéric, administré saintpontois, le dépôt d'une demande d'installation d'un commerce de boulangerie, sur le domaine privé communal, sis 9 route de Vendat (espace salle polyvalente). Cette délibération a été jointe au dépôt de demande de

permis de construire de M. Frédéric. Par ailleurs, Il a été convenu que la Commune prendrait à sa charge les raccordements en eau, électricité et évacuation des eaux usées de cette installation. En séance du 3 mai 2021, le Conseil Municipal approuvait le devis d'ENEDIS pour 1 570,30 €TTC, le devis de EIRL Romain Champion pour 1 483,20 €TTC et le devis de Anthony Desiage pour 215,70 €TTC. Considérant l'occupation de cet espace du domaine privé communal, il a été convenu entre les deux parties la rédaction d'une convention d'occupation de l'emplacement sur le domaine privé communal de la commune, d'une durée de 1 an, avec tacite reconduction. Le loyer, acté dans la délibération du 30 novembre 2021, s'élèvera à 330 €/mois.

Projets / travaux / Investissement

10. Nomination de l'espace relevant du domaine privé communal, 9 Route de Vendat :

Après avoir été évoqué en commission le 23 juin dernier, Madame le Maire souhaite interpellier les conseillers municipaux sur la question de la désignation des abords de la salle polyvalente. En effet, il est d'usage de désigner par « salle polyvalente » la salle et ses abords, à savoir l'espace de stationnement et l'espace enherbé. Ceci peut porter à confusion. Madame le Maire s'interroge sur l'opportunité de trouver un nom pour désigner l'espace intégrant la salle polyvalente.

L'objet des réflexions serait de lui trouver un nom, autre que « salle polyvalente » qui désigne le seul patrimoine bâti quand l'espace comprend aussi la zone de stationnement et les espaces enherbés. Par ailleurs, le choix de ce nom sera à prendre en considération pour la mise en place d'une signalétique au rond-point.

Plusieurs propositions et remarques sont évoquées : « espace » semble plus approprié qu' « esplanade » ; désignant une personnalité « Alain Borne », finalité : « espace polyvalent », « espace culturel et de loisirs », « espace des fêtes et des loisirs », « Espaces Fêtes et loisirs » ou « espace des tilleuls », « domaine des Tilleuls ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la dénomination [« Les Tilleuls » *Espace Fêtes et Loisirs* »] de l'ensemble de l'espace relevant du domaine privé communal situé 9 Route de Vendat, rassemblant la salle polyvalente et ses abords. Il précise que la nouvelle dénomination ne remet pas en cause l'adresse postale officielle qui reste 9 Route de Vendat.

Approuvé à l'unanimité. Délibération n°04-2021 07 05/3.5.

11. Mise à jour du règlement de location de la salle polyvalente :

L'objet de la réflexion porte sur l'arbitrage des espaces compris ou non, dans la location de la salle polyvalente. Dans le règlement actuel, en date du 26 mars 2020, l'article 5 précise que « *la location de la salle n'entraîne pas la libre disposition du terrain qui l'entoure. En particulier, l'utilisation du terrain de jeux n'est pas autorisée et le stationnement des véhicules est seulement toléré. Seul l'accès des véhicules de services à la cuisine est admis. Dans le cadre des mesures de sécurité, les véhicules de secours doivent pouvoir accéder à toutes les issues de la salle.* »

Madame le Maire souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil Municipal et éclaircir ce point, à savoir le fait que la mise à disposition des espaces extérieurs, soit compris ou non, dans la location de la salle. En effet, le contexte a évolué avec l'installation du module de boulangerie, la prévision d'un autre équipement sportif public, le city Park, et aussi le projet de sécuriser l'accès à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de traiter la question ultérieurement dans le cadre du dispositif de reconquête du centre bourg, mené avec Vichy Communauté.

11 Bis : Court de tennis communal : modalités d'accès :

Madame le Maire souhaite évoquer avec les membres du Conseil Municipal le principe d'accessibilité du court de tennis communal. En effet, elle regrette la faible fréquentation du court, et elle ainsi que d'autres conseillers municipaux ont été interpellés par des saint-pontoises et saint-pontois, regrettant la difficulté d'accès au cours.

Actuellement, le court de tennis est en accession illimitée auprès des licenciés du Tennis Club de Saint-Pont (Licence adulte de 60 € ; Licence enfant de 35 €). Sa gestion est confiée au Tennis Club. Aussi, pour louer le court de tennis (5€/heure), il faut contacter sa présidente, Céline BRETEAU, par téléphone. Enfin, le Tennis Club tente de relancer une école de tennis pour la rentrée de septembre 2021, qui nécessiterait l'inscription d'au moins 15 enfants, pour être économiquement viable.

Madame le Maire souhaite ouvrir l'accès au court de de tennis aux saint-pontoises et saint-pontois, en le rendant plus facile, plus pratique, plus libre. Elle a pris avis auprès d'autres élus et techniciens du sport. Elle a aussi reçu le 28 juin la présidente et le vice-président du Tennis Club, ainsi que la secrétaire générale du Comité Départemental de Tennis de l'Allier.

Madame le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux, suite à la proposition d'arbitrage suivante : proposer une utilisation gratuite du court de tennis, pour les sportifs aguerris ou du dimanche, débutants ou expérimentés. Le court serait en accès libre. Afin d'encourager les pratiques sportives et permettre aux habitants de s'entraîner, même s'ils ne sont pas adhérents du Tennis Club de Saint-Pont, le court de tennis serait donc ouvert à toutes et tous (habitants de Saint-Pont) sous la responsabilité des utilisateurs.

Modalités d'accès proposées :

- L'utilisation du court serait soumise à inscription auprès de la mairie, afin de disposer du code d'accès et après avoir renseigné une fiche contact ;
- Réservation du court, avec une durée d'occupation limitée à une heure afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir en profiter.
- Mise en place de créneaux réservés au Tennis Club de Saint-Pont, pour son école de tennis et les cours aux adhérents s'il y a lieu.
- Mise en place d'un panneau d'affichage pour la réservation du court, à proximité directe du terrain de tennis ou d'un planning en ligne (site internet ou application IntraMuros)
- Mise en place et/ou révision du règlement d'utilisation du court de tennis (sous réserve d'expulsion et radiation, en cas de non-respect).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mme le Maire d'ouvrir court de tennis au public, pour une utilisation gratuite, selon les modalités suivantes :

- Utilisation du court soumise à inscription préalable auprès de la mairie, afin de disposer du code d'accès et après avoir renseigné une fiche contact,
- Réservation du court, avec une durée d'utilisation limitée à une heure,
- Mise en place de créneaux réservés au Tennis Club de Saint-Pont, pour son école de tennis et les cours aux adhérents,
- Mise en place d'un panneau d'affichage pour la réservation du court, à proximité directe du terrain de tennis,
- Mise en place d'un règlement d'utilisation du court de tennis (sous réserve d'expulsion et radiation en cas de non-respect)

Et autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et prendre l'arrêté de règlement de l'utilisation du court de tennis.

Mme Marianne GARMY ne prend pas part au vote.

Approuvé à 1 abstention et 11 voix pour. Délibération n°05-2021 07 05/3.6

Mme le Maire se renseigne néanmoins pour la mise en place d'un planning en ligne via le site internet de la commune, ou l'application IntraMuros.

12. INFORMATIONS DIVERSES :

- **Stationnement d'un car scolaire :** La mairie a reçu une demande de la part de M. GESTRAUD, le conducteur du car desservant SAINT-PONT pour le collège de GANNAT et le RPI d'ESCUROLLES. Il habite à la limite de Saint-Pont et Vendat (chemin qui longe la grande réserve de chasse). Il cherche à rapprocher du lieu de stationnement de son premier arrêt, qui est les Gaudons ainsi que de son domicile. Aussi, il a sollicité une demande de stationnement sur le parking situé à côté du cimetière, en période scolaire, ce qui lui permettrait de se déplacer « vert » en utilisant un vélo (4km) plutôt qu'une voiture (12 km actuellement). Il précise qu'il s'engage, en cas de besoin, à déplacer son véhicule sur demande de notre part.

- **Recensement des ponts :** Dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, une prestation d'ingénierie est proposée à la commune pour une meilleure connaissance de l'état de nos ponts et nos murs de soutènement. En effet, le Programme national ponts, piloté par le Cerema, et en lien avec la préfecture de de l'Allier nous offre une prestation d'ingénierie subventionnée à 100% par l'Etat. Son objectif est de recenser et d'évaluer l'état des ponts et murs de soutènement de la commune, et de nous remettre leurs carnets de santé. Depuis le mois de février, la préfecture et le Cerema communiquent auprès des communes éligibles pour les informer de ce dispositif et recueillir leur engagement, afin de bénéficier des prestations du Programme national ponts.

- **Appel aux volontaires :**

Dans le cadre des manifestations estivales, Madame le Maire souhaite savoir quels conseillers municipaux seront présents et en capacité d'être mobilisables pour prêter main forte. Il s'agit notamment :

○ Mercredi 14 juillet 2021 : concours de pétanque et buvette organisés par le Tennis Club de Saint-Pont l'après-midi, feu d'artifice tiré au château par la municipalité à 22h30 suivi d'un pot offert par la municipalité.

○ Mercredi 4 août 2021 en soirée : Séance de cinéma en plein air, au château de la Lécholle, avec en première partie un spectacle de faucons, et en deuxième partie, la diffusion du film « De Nature bourbonnaise ». Le comité des fêtes de Saint-Pont tiendra une buvette. La commune est en capacité de prêter 37 bancs à installer en vue de la projection. Michel Pinfort a donné son accord pour ouvrir son champ afin d'y accueillir le stationnement des véhicules. Madame le Maire souhaite savoir qui sera présent, pour aider à la mise en place et gestion du parking, etc.

○ A partir du 12 juillet à 9h : chantier de réfection du couloir de la garderie, sous l'égide de Patrice Monnay. Plusieurs ateliers au programme : lessivage des murs, bouchage des trous, pose des portemanteaux, peinture des murs et des bancs, etc.

- **Effectifs du RPI pour l'année scolaire 2021-2022 :** Un conseil d'école s'est tenu à l'école de Saint-Pont le 22 juin, en présence des directrices d'école, des maires et des représentants des parents d'élèves. Ainsi, 149 enfants sont inscrits à ce jour pour la rentrée 2021-2022, soit un effectif stable. L'école de Saint-Pont accueillera à la rentrée 23 enfants (16 CM2 et 7 CM1), soit un effectif stable. Ce chiffre est susceptible d'augmenter durant l'été.

- **Intempéries et inondations :** La commune a été fortement impactée par la sécheresse et les fortes chaleurs de l'été 2020, mais aussi par les inondations survenues les 27 et 28 juin dernier. C'est pourquoi la municipalité souhaite demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les habitants qui ont subi des dommages relevant de la sécheresse 2020 ou des inondations de fin juin 2021. Aussi, les administrés qui ont constaté des dégâts sur leur bien, sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie au 04 70 90 52 02, ou par mail mairie.saint-pont@wanadoo.fr. A prévoir : une lettre explicative précisant quel phénomène est à l'origine du sinistre (inondation par débordement de cours d'eau ou ruissellement et coulée de boues ou remontée de nappe phréatique) ; des photos des dégâts constatés ; les coordonnées de la personne et du lieu et sinistrés (adresse, mail et téléphone). Le recensement des demandes prendra fin le 20 juillet 2021.

Par ailleurs, l'agent communal, les adjoints et Corentin Moulin, employé d'été, ont passé la semaine suivant les inondations à intervenir sur le périmètre communal pour aider des administrés, déboucher des fossés, dégager des chemins, etc. La cave de la Mairie a été inondée, nécessitant une intervention des pompiers et l'acquisition par la Commune d'un vide-cave.

Enfin, en matière de gestion des eaux pluviales, voici un rappel des contours actuels de la compétences eaux pluviales exercée par le service assainissement de Vichy Communauté

Mise à jour du 30/07/2021

En terme d'entretien :

- Cas des avaloirs et grilles :

Leur entretien est à la charge de Vichy Communauté (curage) mais leur réparation en cas de détérioration incombe au gestionnaire de voirie, à savoir :

- la commune pour les voiries communales,
- Vichy Communauté pour les voiries d'intérêt communautaire,
- le département pour les routes départementales,
- la DRIRE pour les routes nationales.
- Cas des réseaux et regards :

Leur entretien (curage) et leur réparation en cas de détérioration sont à la charge de Vichy Communauté.

- Cas des fossés :

Ils relèvent de la compétence du gestionnaire de la voirie.

En terme de travaux :

- La création de **nouveaux réseaux d'eaux pluviales** ou d'ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le cadre d'aménagements est portée par l'aménageur (étude et financement).

- La **création de réseaux d'eaux pluviales** ou d'ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la **mise en séparatif** d'un réseau unitaire est portée par le service assainissement et GEPV de Vichy Co, aussi bien pour les études que pour les travaux,

- En cas de **dysfonctionnement d'un réseau d'eaux pluviales** transféré, le service assainissement et GEPU étudie et finance les ouvrages de régulation et/ou d'infiltration (ex : bassin de rétention)
- En cas de **dysfonctionnements dus au ruissellement des eaux pluviales**, sans mise en charge de réseau, c'est le gestionnaire de voirie ou le propriétaire de la parcelle concernée qui étudie et finance les ouvrages nécessaires. Le service Assainissement et GEPU peut venir en appui technique au stade de l'étude.

AGENDA :

- **Mardi 6 juillet** : Restitution du diagnostic – Reconquête de notre centre-bourg, à 16h30 à la mairie
- **Mardi 6 juillet** : Assemblée générale du centre social La Magic à 18h30 à Jenzat
- **Vendredi 9 juillet** : 2e marché des producteurs et des artisans de 18h à 21h, à la salle polyvalente.
- **Mercredi 14 juillet** : concours de pétanque à 14h. Feu d'artifice à 22h30.
- **Vendredi 23 juillet** : 3e marché des producteurs et des artisans de 18h à 21h, à la salle polyvalente.
- **Du 28 juillet au 1er août 2021** : Escalade du « Bouillon », le café culturel itinérant à la salle polyvalente, avec un programme dégustations et animations, et des activités libres et/ou payantes.
- **Mercredi 4 août** : Séance de cinéma en plein air à 20h30 au château de la Lécholle.
- **Vendredi 6 août** : 4e marché des producteurs et des artisans de 18h à 21h, à la salle polyvalente.
- **Vendredi 20 août** : 5e marché des producteurs et des artisans de 18h à 21h, à la salle polyvalente.
- **Samedi 28 août** : Projet de rando VTT le matin et rando à pied l'après-midi, puis bal /DJ en soirée. Sous réserve.
- **Samedi 11 septembre** : Inauguration de la boulangerie « la mie qui roule » à 9h à la salle polyvalente, avec petit déjeuner offert aux administrés par la municipalité.

13. QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire demande un référent auprès du CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Mme Corinne CHABAUD est désignée référente.
- Mme le Maire demande un référent auprès de Vichy Communauté pour le projet « Accueil Vichy Communauté » pour l'accueil des nouveaux arrivants. Mme le Maire, Caroline BARDOT, est désignée référente.
- Mme le Maire demande un référent auprès de Vichy Communauté pour le projet de Plan Inter Communal de Sauvegarde auprès de Vichy Communauté. Mme le Maire, Caroline BARDOT est désignée référente.
- M. Patrice MONNAY précise que le devis initial prévu pour le panneau signalétique de l'Aire de Jeux évolue, du fait de l'augmentation importante du prix des matières premières, et notamment de la ferraille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.